

RAPPORT DE LA COMMISSION DU SYSTEME D'INFORMATION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit additionnel de CHF 3'200'000 au crédit alloué par décret du 21 novembre 2006 destiné à financer la réalisation et la mise en oeuvre du remplacement de la chaîne de perception de l'Administration cantonale des impôts (projet SIPF)

La commission, composée de Mme Anne Décaillet, présidente, Mmes F. Despot et N Jufer Tissot ainsi que de MM. L. Ballif, A. Bally, J.-F Cachin, L. Girardet, J. Glardon, P. Kaelin, O. Kernen, M. Miéville, R. Pache, Ph. Randin, J.-J Truffer et F. Brélaz, rapporteur, s'est réunie le 18 novembre 2008.

Assistaient également à cette séance : M. P. Broulis, conseiller d'Etat, Ph. Maillard, chef de l'ACI, M. Frémaux, chef a.i. de la DSI et P. Kramer, de la DSI.

Les notes de séance étaient tenues par M. R. Pfister.

Ce crédit est un complément au montant de CHF 17'934'000 de novembre 2006, une des étapes du projet Vision 2010 relatif à l'informatisation et automatisation de toute la chaîne de perception des impôts. C'est le 21 février 2008 que la COFIN a autorisé le Conseil d'Etat à poursuivre des travaux urgents, bien que l'EMPD n'ait pas encore été rédigé.

Le chef de l'ACI donne des détails sur les travaux en cours. Une très grosse masse d'informations doit être reprise avant le 31 décembre 2008. Un bouclage du système actuel a été effectué au 31 octobre 2008 et la conversion vers le nouveau SIPF (Système d'Information Perception et Finances) est en cours. Il y a des factures ouvertes pour environ 3 milliards. Les données sur les contribuables sont reprises depuis 1992, environ 80 millions de positions qui avoisinent des sommes pour 158 milliards. 100 personnes sont impliquées dans ce processus. Rappelons également que le Canton encaisse des impôts pour lui-même, les communes et la Confédération.

Le CCF et Ernst & Young suivent cette opération.

Un des membres de la commission a relevé la faiblesse de calcul à disposition et le prix élevé des 200 MIPS supplémentaires. Selon le Conseil d'Etat, l'offre IBM a été âprement négociée. Il estime que le prix est juste par rapport au marché.

Votes :

A la fin des discussions, la recommandation d'entrée en matière est adoptée par 13 oui et 2 abstentions.

L'art. 1 du projet de décret est adopté par 13 oui et 2 abstentions.

L'art. 2 est adopté, sous réserve d'une approbation du projet de décret par la Grand Conseil en 2008, par 13 oui et 2 abstentions.

En conclusion, la commission vous recommande d'accorder le crédit demandé.

Cheseaux-sur-Lausanne, le 24 novembre 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *François Brélaz*